

**DECRET N° 2017-0004/PRES/PM/MINEFID
portant création, attributions, organisation et
fonctionnement du dispositif de suivi et d'évaluation
du Plan national de développement économique
et social (PNDES).**

**LE PRÉSIDENT DU FASO,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- VISAF n° 00047*
- VU** la Constitution ;
VU le décret n° 2016-001/PRES du 6 janvier 2016 portant nomination du Premier ministre ;
VU le décret n° 2016-002/PRES du 12 janvier 2016 portant attribution du portefeuille de la défense nationale et ~~des anciens combattants~~ ;
VU le décret n° 2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du gouvernement ;
VU le décret n° 2016-006/PRES/PM/SGG-CM du 8 février 2016 portant attributions des membres du gouvernement ;
VU le décret n° 2016-234/PRES/PM du 14 avril 2016 portant organisation des services du Premier ministre ;
VU le décret n° 2016-381/PRES/PM/MINEFID du 20 mai 2016 portant organisation du Ministère de l'économie, des finances et du développement ;
VU le décret n° 2016-931/PRES/PM/MINEFID du 3 octobre 2016 portant adoption du Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020,
Sur rapport du Premier ministre ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 novembre 2016 ;
- 14/02/2017*

DECRETE

TITRE I : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : Il est créé un dispositif de suivi et d'évaluation du Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020, ci-après désigné "le dispositif de suivi".

